

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I

Jessye Ella Ekogha, porte-parole de la présidence de la République :

"Le chef de l'État a effectué un long et fructueux voyage à l'international de trois semaines".

Pacôme Moubélet Boubeya, ministre des Affaires étrangères :

"Nous ne pouvons gagner la bataille contre le changement climatique si nous ne préservons pas les forêts du Bassin du Congo".

Lambert Noël Matha, ministre de l'Intérieur :

"(...) Les maires restent les maîtres de la propreté de leur cité. Mais simplement que pour les besoins d'efficacité dans l'action, ils décident de se faire accompagner par leur mairie d'arrondissement au moyen d'arrêtés municipaux qu'ils prennent librement".

Rosario Bento Pais, ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Gabon :

"Les relations aujourd'hui entre le Gabon et l'Union européenne sont excellentes. Elles sont basées sur la confiance. Et sont appelées à se renforcer à l'avenir".

Nestor Mbou, président de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI) :

"La réforme de 2020 prévoit que tous les agents qui viennent de s'engager dans la Fonction publique doivent faire leur déclaration de biens trois mois après leur prise de fonction".

Éric Dodo Bouguendza, secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG) :

"Ensemble aux côtés du Distingué camarade président, nous allons faire triompher les idéaux du PDG. Nous allons travailler, en confiance et dans l'unité, à continuer à œuvrer à la consolidation de notre démocratie".

Paulette Missambo, présidente de l'Union nationale (UN) :

"Il n'y a pas de guerre de clans. Chez nous, c'est le débat démocratique. Lorsqu'une question est soulevée nous en débattons. Ce n'est pas la guerre des clans".

Jean-Boniface Assélé, président du Centre des libéraux réformateurs (CLR) :

"Quand on insulte d'autres ethnies on ne les arrête pas et on n'en fait pas une affaire d'État pour rien du tout".

UDIS: Hervé-Patrick Opiangah échange avec la population d'Alenakiri

ENA
Libreville/Gabon

ÉCHANGES de bon aloi que ceux que le président de l'Union pour la démocratie et l'intégration sociale (UDIS), Hervé-Patrick Opiangah, a eus avec la population du quartier Alenakiri, samedi dernier, dans le 1er arrondissement de la commune d'Owendo. Répondant à l'invitation de la Fondation Patrick-Nzoghé, ce dernier s'est plié à l'exercice des questions-réponses avec ses interlocuteurs portant sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés, notamment l'absence de réseaux d'eau et d'électricité performants, la jeunesse et la scolarité, la dégradation des voies de communication, etc. Occasion pour le président de ladite Fondation d'exprimer toute sa reconnaissance à l'élude Mounana, "car, de toutes les portes auxquelles nous avons frappées pour solliciter de l'aide pour notre quartier, seule celle du leader de l'UDIS nous a été



Photo : Antoine ESSONNE NDONG

Le président de l'UDIS, Hervé Patrick Opiangah s'adressant à l'assistance.

ouverte". Ajoutant que "pour un homme politique qui n'a aucun intérêt à Alenakiri, il n'était pas évident qu'il accepte, mais il est venu de son sens du social, et aussi parce qu'il est de notre arrondissement".

Mais le président de l'UDIS a d'abord voulu planter le décor en rassurant qu'il n'y aura pas de "langue de bois" et que "l'on

doit se dire des vérités, que cette rencontre soit empreinte de sincérité". Tout en se gardant de "ne pas porter une croix qu'il ne mérite pas", il devait indiquer que les problématiques telles que l'eau et l'électricité sont du ressort du gouvernement ou de la mairie, mais qu'à son niveau, il peut intervenir, comme il l'a déjà fait ailleurs, en réalisant

des forages pour permettre aux populations d'avoir de l'eau. S'agissant de la jeunesse et de scolarité, il a reconnu qu'il s'agissait d'"un problème de fond qui interpelle tout le monde". Et que même si l'État garantit à travers des infrastructures mises à disposition des élèves, cela ne saurait être suffisant pour enrayer la déperdition scolaire tendancielle.

La Semaine

Et si on passait à autre chose ?

LA lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite au Gabon était encore à l'ordre du jour au cours de la semaine écoulée. Cela avec, entre autres, la rencontre entre les membres de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI) et les responsables des administrations publiques.

Cette initiative vient s'ajouter à d'autres, nombreuses déjà, destinées d'une manière ou d'une autre à sensibiliser les acteurs et les dépositaires de l'autorité de l'État à s'incliner devant les textes en vigueur dans le cadre de la lutte contre ces fléaux (corruption et enrichissement illicite)...

Dans le cadre de la rencontre organisée par le président de la CNLCEI, il s'est agi pour lui et son institution, entre autres, d'édifier les secrétaires généraux des ministères et les directeurs centraux, relativement à un pan de la sensibilisation entamée en 2009, sur la déclaration des biens. Exercice auquel doit

se soumettre tout agent public.

Et Nestor Mbou de souligner : "La réforme de 2020 prévoit que tous les agents qui viennent de s'engager dans la Fonction publique doivent faire leur déclaration de biens trois mois après leur prise de fonction. Aussi, pour percevoir son indemnité de fonction, l'agent nouvellement recruté doit avoir fait sa déclaration de biens, à la suite de quoi il lui sera délivré un récépissé à déposer à la Solde, afin de percevoir son dû".

Cette réforme étant l'application de cette loi au secteur privé. Mais ça c'est un autre débat... La préoccupation ici c'est que depuis plusieurs décennies tout porte à croire que les instruments mis en place par l'État, dans le cadre de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ne font que dans la sensibilisation. Alors que les textes consacrés à cette lutte prévoit autre chose : les sanctions par exemple.

N'est-il pas temps de passer à cette étape, ne

serait-ce qu'à des fins de dissuasion ? Pourquoi, depuis que l'on parle de l'obligation pour les dépositaires de l'autorité de l'État, l'opinion n'a jamais appris que tel ou tel autre dépositaire de l'autorité de l'État a été sanctionné conformément à la loi en vigueur ? Si, par extraordinaire cela a été fait, pourquoi l'avoir fait dans la discrétion alors que la transparence pourrait servir à la dissuasion ?

Ce sont là des questions que d'aucuns se posent. Nombreux sont sceptiques quant à la volonté du gouvernement de réellement promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre l'enrichissement illicite...

L'audience que le chef de l'État a accordée à la Première ministre, le tour de table à la Primature entre le gouvernement et la SEEG, etc., font partie des autres événements enregistrés au cours de la semaine qui s'est achevée hier.

ONDOUBA'NTSIBAH